



**République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE**

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2018
Session ordinaire**

L'an 2018 le sept Avril à 09:00 , les membres du conseil municipal de la commune de TENDE se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée le 30 Mars 2018, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.

**Étaient Présents : Jean-Pierre VASSALLO - Bernadette FORESTIER - Nadine VALENTINI - Sébastien VASSALLO - Morgan MILANO - Stéphanie TOSELLO - Jean-Charles QUERCIA - Pierre Dominique DALMASSO - Françoise CAPRIZ - FRANCOISE VADA - Caroline FRANCA - Philippe BENITA-CROVESI - Muriel PASCUCCI
Pouvoirs : Maryse SASSI à Jean-Pierre VASSALLO - Daniel VAISSIERE à Pierre Dominique DALMASSO - Franck PANZA à Morgan MILANO - Florent REYNAUD à Sébastien VASSALLO - Valerie TOMASINI à Muriel PASCUCCI**

Absents Excusés : Élise FERRARI

Madame Bernadette FORESTIER a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint (13/19), la séance est ouverte.

Date d'affichage à la porte de la Marie : 9 Avril 2018

I. TRANSPORTS - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (2018_1)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Bernadette FORESTIER, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT CUMULE
FONCTIONNEMENT	87,00 €	0,00 €	-87,00 €	
RESULTAT N-1		10 174,80 €		10 174,80 €
TOTAL	87,00 €	10 174,80 €		10 087,80 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT CUMULE
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
RESULTAT N-1		29 331,16 €		29 331,16 €
TOTAL	0	29 331,16 €		29 331,16 €
RESTES A REALISER				0,00 €

RESULTATS CUMULES

RESULTAT FONCT.	RESULTAT INVEST.	RESULTAT RàR	RESULTAT
10 087,80	29 331,16	0,00	29 331,16 €
Résultat global de clôture exercice 2017			39 418,96 €

2 - Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 - Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

II. TRANSPORTS - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 (2018_2)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré :

- Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, pour le budget des transports visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

III. TRANSPORTS - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 (2018_3)

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, le 7 Avril 2018.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017.

Constatant que le compte administratif 2017 fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 10 087,80 €

Considérant que le solde d'exécution d'investissement 2017 fait apparaître :

- un excédent de financement de : 29 331,16 €

Considérant que le solde des restes à réaliser est égal à 0 €.

Propose d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (Art. 1068) : 0,00 €
- Affectation à l'excédent reporté (Art. 002) : 10 087,80 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré :

- Adopte l'affectation du résultat d'exploitation comme ci-dessus décrit

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IV. TRANSPORTS - BUDGET PRIMITIF 2018 (2018_4)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et étudié les propositions de Monsieur le Maire, approuve le budget primitif 2018 du service de transport qui s'élève à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 10 087,80 €
- Recettes : 10 087,80 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 29 331,16 €
- Recettes : 29 331,16 €

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

V. CAISSE DES ÉCOLES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (2018_5)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Bernadette FORESTIER, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT CUMULE
FONCTIONNEMENT	13 895,91	19 793,10	5 897,19	
RESULTAT N-1		2 638,58		2 638,58
TOTAL	13 895,91	22 431,68		8 535,77

RESULTAT D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT CUMULE
INVESTISSEMENT	1 436,03	4 219,14	2 783,11	
RESULTAT N-1		822,42		822,42
TOTAL	1 436,03	5 041,56		3 605,53
RESTES A REALISER	10 290,00	709,00		-9 581,00

RESULTATS CUMULES

RESULTAT FONCT.	RESULTAT INVEST.	RESULTAT RàR	RESULTAT
8 535,77	3 605,53	-9 581,00	-5 975,47
Résultat global de clôture exercice 2017			12 141,30

2 - Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 - Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VI. CAISSE DES ÉCOLES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 (2018_6)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré :

- Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, pour le budget de la caisse des écoles, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VII. CAISSE DES ÉCOLES - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 (2018_7)

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, le 7 Avril 2018.
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
Constatant que le compte administratif 2017 fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 8 535,77 €

Considérant que le solde d'exécution d'investissement 2016 fait apparaître:

- un déficit de financement de : 3 605,53 €

Considérant qu'il n'y a pas de restes à réaliser

Propose d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (Art. 1068) : 5 975,47 €
- Affectation à l'excédent reporté (Art. 002) : 2 560,30 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré :

- Adopte l'affectation du résultat d'exploitation comme ci-dessus décrit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VIII. CAISSE DES ÉCOLES - BUDGET PRIMITIF 2018 (2018_8)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et étudié les propositions de Monsieur le Maire, approuve le budget primitif 2018 du service de la caisse des écoles qui s'élève à:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 20 485,30 €
- Recettes : 20 485,30 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 15 040,00 €
- Recettes : 15 040,00 €

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

IX. CRÈCHE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (2018_9)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Bernadette FORESTIER, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT CUMULE
FONCTIONNEMENT	306 392,40	324 911,88	18 519,48	
RESULTAT N-1		33 224,48		
TOTAL	306 392,40	358 136,36		51 743,96

RESULTAT D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT CUMULE
INVESTISSEMENT	1 233,76	0,00	-1 233,76	
RESULTAT N-1		5 841,43		
TOTAL	1 233,76	5 841,43		4 607,67
RESTES A REALISER	4 770,00	0,00		-4 770,00

RESULTATS CUMULES

RESULTAT FONCT.	RESULTAT INVEST.	RESULTAT RàR	RESULTAT
51 743,96	4 607,67	-4 770,00	-162,33
Résultat global de clôture exercice 2017			56 351,63

2 - Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 - Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

X. CRÈCHE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 (2018_10)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré :

- Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, pour le budget de la crèche, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

XI. CRÈCHE - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 (2018_11)

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, le 7 Avril 2018.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017.

Constatant que le compte administratif 2017 fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 51 743,96 €

Considérant que le solde d'exécution d'investissement 2017 fait apparaître :

- un excédent de financement de : 4 607,67 €

Considérant que le solde des restes à réaliser est égal à -4 770,00 €.

Propose d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (Art. 1068) : 162,33 €
- Affectation à l'excédent reporté (Art. 002) : 51 581,63 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré :

- Adopte l'affectation du résultat d'exploitation comme ci-dessus décrit

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

XII. CRÈCHE - BUDGET PRIMITIF 2018 (2018_12)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et étudié les propositions de Monsieur le Maire, approuve le budget primitif 2018 du service de la crèche municipale qui s'élève à:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 367 799,48 €
- Recettes : 367 799,48 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 96 270,00 €
- Recettes : 96 270,00 €

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

XIII. EAU ET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (2018_13)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Bernadette FORESTIER, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT CUMULE
FONCTIONNEMENT	459 131,11 €	549 535,88 €	90 404,77 €	
RESULTAT N-1		67 615,69 €		67 615,69 €
TOTAL	459 131,11 €	617 151,57 €		158 020,46 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT CUMULE
INVESTISSEMENT	391 078,11 €	1 101 901,70 €	710 823,59 €	
RESULTAT N-1	82 573,11 €			82 573,11 €
TOTAL	473 651,22 €	1 101 901,70 €		628 250,48 €
RESTES A REALISER	0,00 €	0,00 €		0,00 €

RESULTATS CUMULES

RESULTAT FONCT.	RESULTAT INVEST.	RESULTAT RàR	RESULTAT
158 020,46 €	628 250,48 €	0,00 €	628 250,48 €
Résultat global de clôture exercice 2017			786 270,94

2 - Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 - Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOPTÉE PAR SEIZE (16) VOIX POUR ET DEUX (2) VOIX CONTRE (VALÉRIE TOMASINI ET MURIEL PASCUCCI)

XIV. EAU ET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 (2018_14)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré :

- Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

XV. EAU ET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 (2018_15)

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, le 8 Avril 2017.

Constatant que le compte administratif 2017 fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 158 020,46 €

Considérant que le solde d'exécution d'investissement 2017 fait apparaître:

- un excédent de financement de : 628 250,48 €

Monsieur le Maire rappelle que la compétence eau et assainissement a été transférée au 1er janvier 2018 à la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et, que par délibération en date du 29 Décembre 2017, le conseil municipal a décidé la dissolution du budget annexe de l'eau et de l'assainissement au 31/12/2017.

Dès lors les résultats de clôture 2017 du budget de l'eau et de l'assainissement seront repris dans les comptes de la commune au 1er janvier 2018.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré :

- Valide la reprise des résultats de clôture 2017 de l'eau et de l'assainissement dans les comptes de la commune, budget principal, au 1er janvier 2018 :

-Section de fonctionnement : 002 : 158 020,46 €

-Section d'investissement : 001 : 628 250,48 €

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**XVI. COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017
(2018_16)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Bernadette FORESTIER, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT CUMULE
FONCTIONNEMENT	2 762 706,35	3 194 573,05	431 866,70	
RESULTAT N-1		786 507,52		786 507,52
TOTAL	2 762 706,35	3 981 080,57		1 218 374,22

RESULTAT D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT CUMULE
INVESTISSEMENT	1 754 835,75	1 407 333,84	-347 501,91	
RESULTAT N-1		529 562,65		
TOTAL	1 754 835,75	1 936 896,49		182 060,74
RESTES A REALISER	887 702,64	439 327,03		-448 375,61

RESULTATS CUMULES

RESULTAT FONCT.	RESULTAT INVEST.	RESULTAT RàR	RESULTAT
1 218 374,22	182 060,74	-448 375,61	-266 314,87
Résultat global de clôture exercice 2017			1 400 434,96 €

2 - Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 - Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

XVII. COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 (2018_17)

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré :

- Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, pour le budget principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

XVIII. COMMUNE - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 (2018_18)

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, le 7 Avril 2018.
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017.
Constatant que le compte administratif 2017 fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 1 218 374,22 €

Considérant que le solde d'exécution d'investissement 2016 fait apparaître:

- un excédent de financement de : 182 060,74 €

Considérant que le solde des restes à réaliser dégage un déficit de financement de -448 375,61 €.
Propose d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (Art. 1068) : 266 314,87 €
- Affectation à l'excédent reporté (Art. 002) : 952 059,35 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré :

- Adopte l'affectation du résultat d'exploitation comme ci-dessus décrit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

XIX. VOTE DES TAUX 2018 DES TAXES LOCALES (2018_19)

Monsieur le Maire expose à ses collègues que le produit fiscal des taxes directes locales à taux constants s'élève pour l'exercice 2018 à 826 093 euros, compte tenu des bases prévisionnelles desdits impôts, communiquées par les Services Fiscaux.

Compte tenu des éléments de préparation du budget primitif pour l'exercice 2018, Monsieur le Maire propose de fixer les taux d'imposition comme suit afin d'obtenir un produit attendu de la fiscalité directe locale de 826 093 euros (pas d'augmentation).

- | | | |
|---|----------------------------|---------|
| - | Taxe d'habitation : | 15,34 % |
| - | Taxe Foncière (bâti) : | 13,28 % |
| - | Taxe Foncière (non bâti) : | 29,75 % |

Le Conseil Municipal l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré:

Décide de fixer les taux d'imposition suivants :

- | | | |
|---|----------------------------|---------|
| - | Taxe d'habitation : | 15,34 % |
| - | Taxe Foncière (bâti) : | 13,28 % |
| - | Taxe Foncière (non bâti) : | 29,75 % |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

XX. COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2018 (2018_20)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et étudié les propositions de Monsieur le Maire approuve le budget primitif 2018 du budget principal de la commune de Tende qui s'élève à:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 5 064 245,29 €
- Recettes : 5 064 245,29 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 2 915 029,64 €
- Recettes : 2 915 029,64 €

ADOPTÉE PAR DIX-SEPT(17) VOIX POUR ET UNE (1) ABSTENTION (VALÉRIE TOMASINI)

XXI. DEMANDE DE SUBVENTION - VIABILITÉ HIVERNALE (2018_21)

Monsieur le Maire expose à ses collègues que le déneigement des voies communales est assuré pour la grande majorité des voies de la commune en régie par les employés communaux. Cependant, les voies menant à Cagnourina et à Canaresse, voies difficiles à déneiger, ont fait l'objet d'un marché de viabilité hivernale, marché attribué à l'entreprise Marc Ratagne pour un montant forfaitaire de 80€ de l'heure.

Le Maire précise que ces dépenses peuvent faire l'objet d'une subvention de la part du Département.

Le Conseil Municipal l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré :

- Sollicite l'aide du département pour le déneigement des voies communales pour l'hiver 2018 (marché de viabilité hivernale route de Cagnourina-canaresse)
- D'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

XXII. DEMANDE DE SUBVENTION - PIDA RD 91 ET RD 6204 (2018_22)

Monsieur le Maire expose à ses collègues que depuis janvier 2003, la commune de Tende assure la mise en sécurité en période hivernale des routes départementales 91 et 6204. Les modalités de mise en œuvre du Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches (PIDA) pour la protection des routes départementales 91 et 6204 ont fait l'objet de convention, la dernière datant de Août 2013.

Aussi, pour l'année 2017, un état de répartition des charges prévisionnelles a été établi. Le montant total des dépenses liées à la mise en œuvre du PIDA pour l'année 2017 s'élève à 109.773,52€ dont 99.542,30 € peuvent faire l'objet d'une prise en charge par le Département.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- sollicite l'aide du département pour la gestion du service du PIDA pour l'année 2017, pour un montant de 99.542,30 euros
- Autorise le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

XXIII. MODIFICATION DES TARIFS DU CINÉMA (2018_23)

Monsieur le Maire expose à ses collègues que par délibération en date du 19 mai 2017 le conseil municipal avait fixé les tarifs suivants pour le cinéma :

Tarif réduit (- de 14 ans, + de 65 ans) : 5 €

Tarif normal (Adulte de 14 à 65 ans) : 7 €

Carte 5 entrées à utiliser sur 6 mois : 27,50 € (carte nominative)

Carte 10 entrées à utiliser sur 1 an : 50 € (carte nominative)

Projection de film/dvd (fourni) à la demande : 45 € (sous réserve de disponibilité)

A l'issue de cette première année d'exploitation, et suite aux différentes remarques des usagers, il s'avère que :

Les tarifs sont plus élevés que les autres séances proposées dans la vallée de la Roya.

La carte 5 entrées n'est pas utilisée.

La carte 10 entrées étant nominative, elle est peu achetée par les familles qui doivent acquérir plusieurs cartes.

Aussi, afin de rendre plus attractif le cinéma, qui est un équipement à vocation culturelle, Monsieur le Maire propose d'instituer les tarifs suivants :

Tarif réduit (- de 18 ans, + de 65 ans) : 3,50 €

Ce tarif réduit sera également appliqué à toute personne présentant une facture (ticket) d'un restaurant de Tende le soir même.

Tarif scolaire (dans la cadre d'une manifestation scolaire) : 1 € par enfant

Tarif normal (Adulte de 18 à 65 ans) : 5 €

Carte 10 entrées à utiliser sur 1 an : 35 € (carte nominative, utilisable par tous les membres de la famille)

Projection de film/dvd (fourni) à la demande : 45 €

Caution salle du cinéma pour projection de film : 500 euros

Cette projection est réservée uniquement aux associations dont le siège social est sur la commune de Tende, uniquement en semaine du lundi au jeudi, les vendredis et samedis dans la journée (fin de projection avant 18 heures), et sous réserve de disponibilité et d'acceptation de la manifestation.

Le Conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide :

-de fixer les tarifs du Cinéma Le Bégo tels que décrits ci-dessus

-d'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes

ADOPTÉE PAR DIX-SEPT (17) VOIX POUR ET UNE (1) ABSTENTION (PHILIPPE BENITA-CROVESI S'ABSTIENT PAR RAPPORT À LA CRÉATION DU TARIF RÉDUIT SUR PRÉSENTATION D'UN TICKET DE RESTAURANT)

XXIV. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPÉTENCE DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT
()

Sans objet – Décision de mise à disposition déjà prise par délibération n°2017-81 du 39 décembre 2017

XXV. TRANSFERT DES EMPRUNTS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT À LA CARE (2018_24)

Monsieur le Maire expose à ses collègues que la commune de Tende avait contracté des emprunts pour financer des travaux relatifs à des projets d'investissement pour l'eau et l'assainissement. Ces emprunts ont été imputés lors de leur réalisation au budget annexe « eau et assainissement » et sont les suivants :

N° du contrat	Organisme	Objet	Date de réalisation	Capital restant dû
0060046538 4	Crédit Agricole	Mise en séparatif des réseaux du village de Tende	30/06/2010	134 351,17
0060078099 3	Crédit Agricole	Station épuration Tende	18/06/2013	257 500,00
67924	Caisse des dépôts	Adduction eau potable Tende et Vievola	06/09/2017	600 229,00

Suite au transfert de la compétence « eau » et de la compétence « assainissement » à la Communauté d'agglomération de la Riviera Française, il y a lieu de transférer également ces emprunts, affectés à 100% aux compétences transférées.

Le Conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide :

-D'approuver le transfert des 3 emprunts listés ci-dessus à la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française dans le cadre du transfert des compétences « eau et assainissement »

-D'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

XXVI. RÉFECTION DE L'ABRI DE BERGER DE FRAMORSORA - DEMANDE DE SUBVENTION (2018_25)

Monsieur le Maire expose à ses collègues que l'abri du berger du pâturage de Framorsora doit faire l'objet de travaux d'amélioration et de rénovation. Un projet de travaux a été établi par l'Office National des Forêts et consiste notamment à traiter les infiltrations d'eau par la dalle, remplacement de deux fenêtres, de la porte d'entrée, reprise de la cheminée, réfection de la façade et création de deux captages d'eau.. Le montant des travaux a ainsi été évalué à 16.663,50 euros HT.

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent faire l'objet de subventions dans le cadre du programme de développement rural FEADER 2014-2020 type d'opération 7.6.2 « Aide aux équipements pastoraux collectifs ». Le taux d'aide publique est de 75% de l'ensemble de l'assiette des dépenses éligibles.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré :

- Approuve le projet d'amélioration de l'abri du berger du pâturage de Framorsora évalué à 16.663,50 € HT.
- Autorise le Maire à solliciter l'ensemble des subventions possibles dans le cadre du programme de développement rural FEADER 2014-2020 type d'opération 7.6.2 « Aide aux équipements pastoraux collectifs », le taux d'aide publique étant de 75% de l'ensemble de l'assiette des dépenses éligibles.
- Autorise le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

XXVII. LOCATION DU REFUGE DU LAC FOURCAT À LA MJC DE TENDE
(2018_26)

Monsieur le Maire expose à ses collègues que par délibération en date du 10 Juin 2010, le conseil municipal avait décidé de renouveler la location de la partie Est du refuge situé au dessus du Lac Long cadastré section DL n° 7, à la maison des jeunes et de la culture de Tende, pour une période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2017 moyennant le paiement d'un loyer annuel de 40 € révisable tous les ans.

Ce bail étant arrivé à échéance et Monsieur le Président de la maison des jeunes et de la culture nous ayant sollicité son renouvellement le maire propose de le reconduire pour une période de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2026 moyennant le paiement d'un loyer annuel de 43 € révisable tous les ans.

Le Conseil Municipal l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, :

- Approuve le renouvellement du bail de location de la partie est du refuge situé au dessus du lac long à l'association « Maison des Jeunes et de la Culture » selon les modalités décrites ci-dessus
- Autorise le Maire à signer ledit bail

MORGAN MILANO NE PREND PAS PART AU DÉBAT ET AU VOTE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

XXVIII. PROTOCOLE D'ACCORD POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE FONCIER DE LA COMMUNE DE TENDE DANS LE DOMAINE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (2018_27)

Monsieur le Maire expose à ses collègues que la commune de Tende est confrontée aux démarches des différents opérateurs et gestionnaires d'opérateurs dans le domaine des télécommunications. Toutefois, la commune souhaite faire établir un état des lieux et une analyse des occupations de son sol par ces opérateurs. Pour ce faire, le cabinet SASU JFG Consulting a proposé son assistance pour la valorisation du patrimoine communal et a rédigé un protocole d'accord qui est joint à la présente délibération.

Ce protocole prévoit notamment les missions du cabinet SASU JFG Consulting et les sites à étudier. Il prévoit les modalités de rémunération du cabinet, qui est soumis à une obligation de résultat en terme de nouvelles recettes générées : le cabinet ne sera rémunéré que sur sa plus-value, c'est-à-dire sur la base des nouvelles recettes générées cumulées pour le compte de la Commune selon 3 tranches de rémunération qui ne pourra excéder 25.000 € HT. Ce protocole est valable 36 mois.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré :

- Approuve le protocole d'accord pour la valorisation du patrimoine foncier de la Commune dans le domaine des télécommunications
- Autorise le Maire à signer ledit protocole
- Autorise le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

XXIX. RENOUELEMENT DE LA LOCATION DE LA CARRIERE DE SABLE DE GRANILE (2018_28)

Monsieur le Maire expose à ses collègues que par délibération en date du 14 novembre 2008, le conseil municipal de la commune de Tende avait renouvelé pour une période de 9 ans à compter du 1^{er} septembre 2008 à la SARL « Les Silices de la Roya » la location de la carrière de sable à ciel ouvert sise au lieu dit « FOCE » sur la route de Granile et cadastrée section BO n°128.

La gérante de la SARL « les silices de la Roya » a fait connaître son souhait de voir renouveler la location de la carrière de Granile. Monsieur le Maire rappelle que la préfecture des Alpes Maritimes, par arrêté en date du 2 Juin 2004, a accordé à la SARL « Les Silices de la Roya » une autorisation d'exploiter pour une durée de 20 ans.

Monsieur le Maire précise que la SARL « Les silices de la Roya » devra continuer à fournir gratuitement le sable aux services municipaux.

Aussi, Monsieur le Maire propose à ses collègues :

- D'accepter ce renouvellement aux conditions suivantes :

Montant de la redevance annuelle : 2.700,00 € indexé sur l'indice des loyers

Durée de 7 ans à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 Août 2024 (date de la fin d'autorisation préfectorale).

Le Conseil Municipal l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter ce renouvellement aux conditions suivantes :

- Montant de la redevance annuelle : 2.700,00 € indexé sur l'indice des loyers

- Durée de 7 ans à compter du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 31 Août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

XXX. MODIFICATION DE LA SURFACE SOUMISE AU RÉGIME FORESTIER
(2018_29)

La forêt communale de Tende s'étend sur une superficie de 11 527,4431 ha relevant du régime forestier. Ce cadre légal permet à la Commune d'être aidée en matière de gestion (coupes, entretien, travaux divers), de surveillance et de police forestière, de protection et de conservation de la forêt sur le long terme et de sa mise en valeur. Ces dispositions résultent de l'application du Code forestier et notamment son article L211-1.

Lors d'une procédure de mise à jour du foncier de la forêt, il a été constaté quelques modifications par rapport à l'arrêté préfectoral pris en 2014, certaines émanant du cadastre d'autres des biens non délimités qui avaient été pris dans leur intégralité alors que la commune n'est propriétaire que d'un lot. Afin d'améliorer les limites de la forêt, certaines parcelles ont été découpées et les emprises des routes retirées.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'à la demande de l'Office National des Forêts et dans le but de mettre à jour le foncier avec un arrêté préfectoral récent listant l'intégralité des parcelles cadastrales constituant la forêt communale relevant du régime forestier, il convient de préciser l'assiette de l'application du régime forestier sur les parcelles de la liste jointe pour une surface totale de 11 517,7777 ha répartis sur le territoire communal de Tende.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire après en avoir délibéré :

- autorise le Maire à demander l'application du régime forestier sur les parcelles cadastrales du tableau ci-joint pour une surface totale de 11517,7777 ha répartis sur le territoire communal de Tende. La forêt communale de Tende relevant du régime forestier sera désormais de 11 517 ha 77 a 77 ca.
- Autorise le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

XXXI. MODIFICATION DES TARIFS DU CAMPING DE TENDE (2018_30)

Monsieur le Maire expose à ses collègues que suite à la réunion de suivi de la délégation de service public du camping de Tende, le délégataire a fait connaître son souhait de voir augmenter les tarifs du camping à compter de la saison 2018.

Les nouveaux tarifs proposés par le délégataire sont les suivants :

	Tarifs actuels	Tarifs révisés
TENTES		
Tente 1 toile+1 véhicule+2personnes	7,5	9
Personne supplémentaire - de 5 ans	2	2
Personne supplémentaire + de 5 ans	3	3
CARAVANES		
1 caravane + 1 véhicule + 2 personnes	9	13
Personne supplémentaire - de 5 ans	2	2
Personne supplémentaire + de 5 ans	3	3
Électricité : 3 ampères	3,5	4
Électricité : 10 ampères	6	6
CAMPING CAR		
2 Personnes	12	13
Personne supplémentaire - de 5 ans	2	2
Personne supplémentaire + de 5 ans	3	3
Électricité par jour : 3 ampères	3,5	4
Électricité par jour: 10 ampères	6	6
CHAMBRES		
1 personne	28	30
2 personnes	38	40
DIVERS		
Animaux	1	1
machine à laver	2	3
fournitures linge de lit et toilette 1 pers		5
fournitures linge de lit et toilette 2 pers		10
gratuit à partir de 3 nuits consécutives		

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré :

- Approuve la nouvelle grille tarifaire du camping de Tende telle que décrite ci-dessus
- Autorise le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMUNE DE TENDE
FEUILLET DE CLOTURE
SEANCE DU 7 AVRIL 2018

Signatures :

Jean-Pierre VASSALLO	Bernadette FORESTIER	Nadine VALENTINI
Sébastien VASSALLO	Maryse SASSI	Morgan MILANO
Jean-Charles QUERCIA	Pierre Dominique DALMASSO	Françoise CAPRIZ
Daniel VAISSIERE	Françoise VADA	Franck PANZA
Florent REYNAUD	Stéphanie TOSELLO	Caroline FRANCA
Valérie TOMASINI	Philippe BENITA-CROVESI	Muriel PASCUCCI
Élise FERRARI		